



S.I.V.O.M TARN – LUMENSONESQUE
6, Route de la Gare 12520 AGUESSAC

TEL : 05 65 59 82 07 FAX : 05 65 58 73 03

EAU – ASSAINISSEMENT

e.mail : Secretariat@sivom-tarn-lumensonesque.fr

Aguessac, le 14 février 2019

COMPTE-RENDU DU CONSEIL SYNDICAL

Mercredi 13 Février 2019

- Compte Administratif 2018– Eau

	dépenses	recettes	Solde d'exécution de l'exercice
Section d'exploitation	1 014 353.03	1 183 941.33	+ 169 588.30
Section d'investissement	330 954.30	254 853.93	-76 100.37

Voté à l'unanimité

- Compte Administratif 2018- Assainissement

	dépenses	recettes	Solde d'exécution de l'exercice
Section d'exploitation	455 507.66	500 051.16	+ 44 543.50
Section d'investissement	174 009.49	463 749.23	+ 289 739.74

Voté à l'unanimité

- Budget primitif 2019 - EAU

proposé	dépenses	recettes
Section d'exploitation	1 191 870	1 191 870
Section d'investissement	477 984	477 984

Voté à l'unanimité

- Budget primitif 2019 – Assainissement

proposé	dépenses	recettes
Section d'exploitation	512 043	512 043
Section d'investissement	478 227	478 227

Voté à l'unanimité

- Approbation du nouveau règlement eau potable

Le règlement des abonnements au service des eaux voté en 2004 ne répond plus aux exigences réglementaires. Un nouveau règlement, plus complet et plus précis a été élaboré, avec le concours de l'Agence Départementale Aveyron Ingénierie.

Voté à l'unanimité

- Facturation en cas de prise d'eau frauduleuse

Une majoration sera appliquée pour toute prise d'eau frauduleuse.

Voté à l'unanimité

- Assainissement Fontaneilles

Le Conseil Syndical décide de prendre les délibérations suivantes :

- Demande de subvention
- Engagement à respecter la charte nationale pour la pose des réseaux
- Engagement à bancariser les données des plans de recollement sur SIG

Voté à l'unanimité

- Projet de convention pour l'AEP des Vabres, Saliès, l'Antéjas

Les propriétaires des trois fermes ont sollicité le SIVOM pour la desserte en eau potable. Une étude a été réalisée et une proposition envoyée aux demandeurs. Une convention fixant les modalités techniques, administratives et financières sera établie entre le SIVOM et les propriétaires.

Voté à l'unanimité

- Admission de sommes en non-valeur

A la demande de la trésorerie de Millau, le Conseil Syndical accepte d'admettre en non-valeur la somme de 2 039.20 €.

Voté à l'unanimité

- Cadeau pour départ en retraite de M DUMAS

Le Conseil syndical décide d'offrir un bon d'achat d'une valeur de 300 €.

Voté à l'unanimité

- Participation employeur à la protection sociale

Compte tenu du montant attribué, le SIVOM n'augmentera pas sa participation pour l'année 2019.

Voté à l'unanimité

- Affaires diverses

- Travaux d'extension les Jouanettes – La Cresse : réalisé à 90%
- Convention coordination travaux secteur l'Estrade- Aguessac, avec la communauté de communes : attente retour de la convention SIVU pour déplacement réseau
- Avancement consultation pour travaux secteur Mouret à Rivière-sur-Tarn- convention à établir avec la commune pur reprise conduite AEP
- Création réseau EU à Compeyre : attente accord participation des riverains demandeurs
- Propriétaire qui demande un branchement AEP rue des jardins : revêtement récent, voir commune d'Aguessac pur accord
- Rappel : attente du SIVOM, suite à délibération prise à l'unanimité, de l'accord des communes pour leur participation financière lors les travaux d'extension en zone U. Les communes perçoivent une taxe d'aménagement, le SIVOM intervient en financement propre !
- Avancement régularisation du réservoir de Molières- Verrières : négociation avec le SIAEP du Massegros
- Avancement dossier des périmètres de protection
- Dossier réseau de collecte EU de Fontaneilles- Rivière-sur-Tarn
- Dossier assainissement de Vézouillac- Verrières
- RGPD (protection des données) : complexe, lourdeur administrative- inventé par commission européenne, suivi par la CNIL- Le Smica accompagne le SIVOM à sa mise en place

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 22H15.

Le Président du SIVOM,
Gilbert FAUCHER

